

P.04

*L'événement*

**VERS UN "EMPLOI ACCOMPAGNÉ",  
SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS HANDICAPÉS  
ET À LEURS EMPLOYEURS**

P.26

*Reportage*

**APPRENTIS D'AUTEUIL : REDONNER  
CONFIANCE AUX JEUNES  
AU CONTACT DE LA NATURE**

P.28

*L'interview*

**STÉPHANE LARDY, ANCIEN  
SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL  
FORCE OUVRIÈRE**

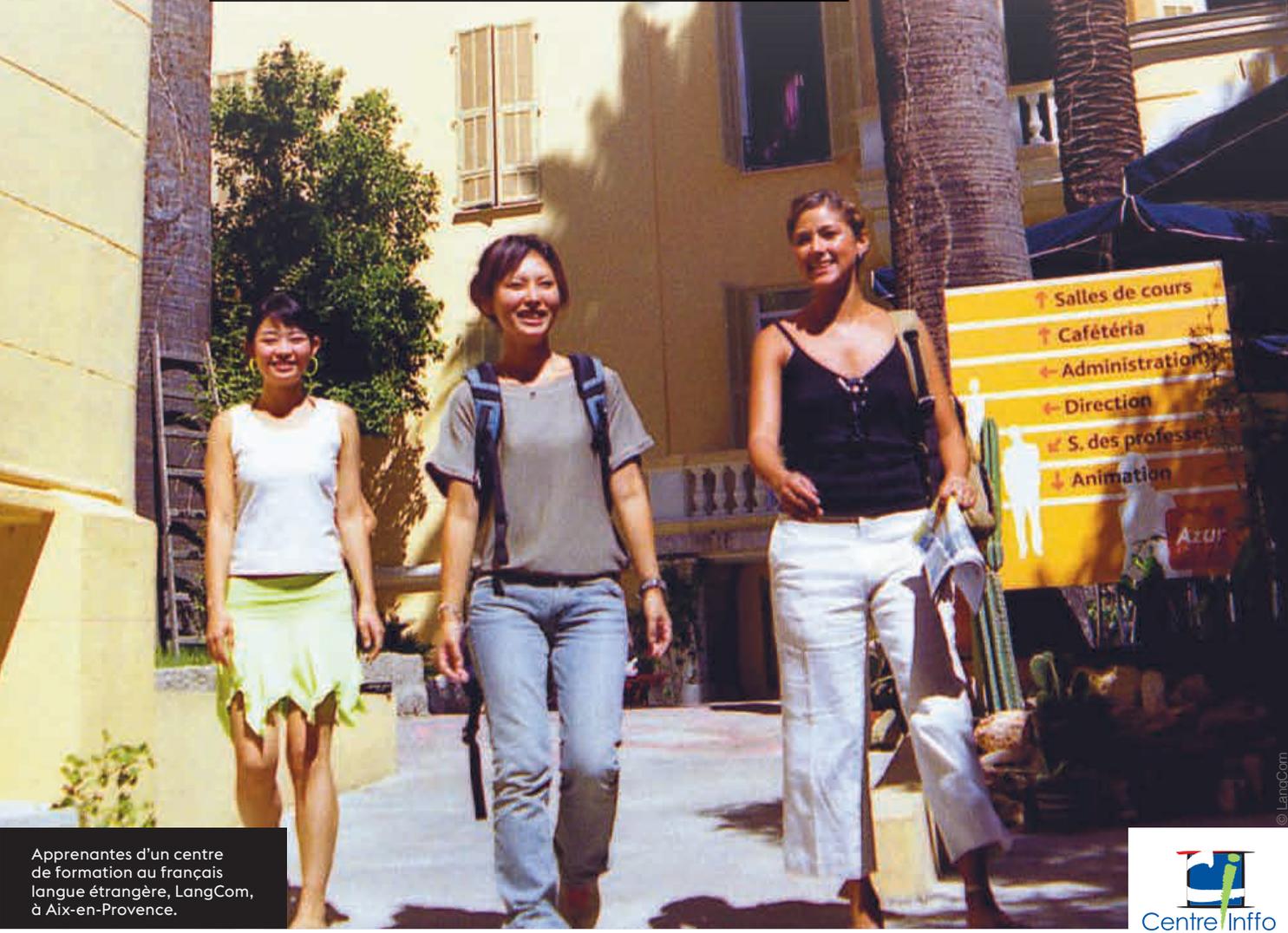
INFO FORMATION

# INFFO FORMATION

Le magazine des acteurs de la formation professionnelle N° 901 • Du 1<sup>er</sup> au 14 juin 2016 [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)

**P.11** *À la une*

## PROJET DE LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ : FINANCER L'APPRENTISSAGE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS



Apprenantes d'un centre de formation au français langue étrangère, LangCom, à Aix-en-Provence.

© LangCom

“Ma réussite, c’est le cnam !”

Antonio Goncalves  
promotion 2006

2012  
Java champion  
co-fondateur  
de Devovx France

2004  
Consultant



Avec 158 centres d'enseignement en France et à l'international...

le cnam accompagne tous vos collaborateurs dans leurs projets professionnels !

www.cnam.fr

Conservatoire national des arts et métiers  
292, rue Saint-Martin - 75003 Paris

Publicité



p. 4 **L'événement**  
Vers un “emploi accompagné”, soutien aux travailleurs handicapés et à leurs employeurs

p. 6 **L'essentiel**

p. 11 **À la une**  
Projet de loi Égalité et citoyenneté : financer l'apprentissage de la maîtrise du français

p. 17 **Guide pro**

**Expertise**  
La chimie, une branche qui recrute et qualifie  
**Savoir-agir**  
Préparation de projet : réussir sa transition professionnelle  
**Législation**  
Vers un compte personnel de formation pour les travailleurs indépendants

p. 21 **Acteurs**

p. 26 **Reportage**  
Apprentis d'Auteuil : redonner confiance aux jeunes au contact de la nature

p. 28 **L'interview**  
Stéphane Lardy, ancien secrétaire confédéral Force ouvrière

p. 33 **Itinéraire**  
Séverine Jean, “carreleur, meilleur ouvrier de France”

p. 34 **Lu, vu, entendu**

### Citoyenneté

“Étendre la notion d'apprentissage du français à celle d'amélioration de la maîtrise du français, et rendre ainsi éligible aux financements de la formation professionnelle toute formation au français, quel qu'en soit le niveau, au-delà de ceux relevant de la lutte contre l'illettrisme ou d'un premier apprentissage du français par les migrants notamment.” Tel est l'esprit du projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté, présenté par l'entourage de la secrétaire d'État à l'Égalité réelle, Éricka Bareigts, co-porteuse du texte avec la ministre du Logement Emmanuelle Cosse et le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner (voir nos articles à la une, pages 11 à 16).

### Auteuil

150 ans ! La Fondation Apprentis d'Auteuil est née au 19<sup>ème</sup> siècle. L'occasion de réaliser une immersion dans un de ses établissements franciliens (lire notre reportage pages 26 et 27). Le public ciblé ? Des jeunes en difficulté. “Il faut déjà pouvoir leur mettre le pied à l'étrier. Être dans le faire, produire quelque chose autour de projets pédagogiques simples et ludiques. Puis on concrétise les choses en favorisant l'émergence d'un projet”, explique le chef de service pédagogique du centre de Saint-Antoine (Essonne), Denis Végant.

La rédaction

à suivre...



Retrouvez sur [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr) ce numéro téléchargeable et les documents-clés



INFFO FORMATION

est une publication bimensuelle de Centre Inffo • 4, av. du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex  
• www.centre-inffo.fr • O1 55 93 91 91 • redaction.quotidien@centre-inffo.fr • Directeur de la publication : Julien Nizri  
• Rédacteur en chef : David Garcia • Rédacteur en chef adjoint : François Boltz • Rédactrice-graphiste : Sandy Brunel  
• Rédacteurs : Benjamin d'Alguerre, Knock Billy, Célia Coste, Nicolas Deguerry, Béatrice Delamer, Philippe Grandin, Cédric Morin • Rédacteur-réviseur : Abdoulaye Faye • Documentation : Christelle Monneret • Service commercial : Guillaume Fournier • Commission paritaire : n° 1217 G 82527 • ISSN : 2491-7761 • Impression : JF Impressions, 118 av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94120 Fontenay-sous-Bois • Publicité : régie FFE, Ingrid Dubocq, 01 40 09 68 47, ingrid.dubocq@ffe.fr • Abonnement : 190 € HT



## CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP

# VERS UN "EMPLOI ACCOMPAGNÉ", SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ET À LEURS EMPLOYEURS

La quatrième Conférence nationale du handicap (CNH), qui se tenait le 19 mai dernier à l'Élysée, a été l'occasion d'approfondir le projet d'établir un "emploi accompagné" à l'attention tant des salariés que des employeurs en milieu ordinaire de travail.

Philippe Grandin



### L'IMAGE

Présentation des initiatives lors de la Conférence nationale du handicap (CNH), qui se tenait le 19 mai dernier au palais de l'Élysée

“ Quand on parle de politiques sociales, qui sont des politiques globales, de droit et de citoyenneté, on pense que l'on reproduit à l'identique ce qui a déjà été réalisé, comme accorder des subventions à des structures ou à des personnes. Cela est vrai mais c'est aussi la capacité à inventer pour une société inclusive.” Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a ouvert en ces termes la quatrième Conférence nationale du handicap (CNH), le 19 mai à l'Élysée. Prévus tous les trois ans, la CNH, dont la troisième édition datait du 11 décembre 2014, a donc été avancée selon le souhait de François Hollande, président

de la République, afin “de fixer de nouveaux objectifs” dans trois domaines essentiels de la vie quotidienne (l'éducation, le logement et l'emploi). “La politique du handicap est interministérielle et ouverte à l'ensemble des forces de la société pour garantir les droits et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, a souligné Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. C'est une exigence collective de tous les instants.”

### Le concept d'“emploi accompagné”

Dans son discours, le président de la République a évoqué “l'insertion professionnelle des personnes handicapées qui constitue la condition

de leur autonomie”. “Le gouvernement, a-t-il poursuivi, est déterminé à accompagner les jeunes en situation de handicap dans les entreprises.” En ce sens, “le projet de loi Travail est un progrès puisqu'il introduit le concept d'emploi accompagné, qui existe dans de nombreux pays européens et qui s'adresse tant aux salariés qu'aux employeurs en milieu ordinaire de travail”.

Cette notion est portée par le service public de l'emploi et ses partenaires, avec l'appui des États. L'idée est que chaque personne handicapée puisse avoir l'accompagnement nécessaire pour travailler là où elle le souhaite. “Le projet de loi prévoit également de regrouper les missions partagées par les Cap emploi et les services d'aide de maintien dans l'emploi”, a indiqué François Hollande.



Les personnes handicapées doivent aussi se maintenir dans l'emploi, ce qui nécessite un effort en matière de formation”

### Clotilde Valter

secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

### “Une réponse accompagnée pour tous”

Interrogée par Étienne Petitmengin, modérateur et secrétaire général du Comité interministériel du handicap, au sujet de son “ambition visant à sortir l'institution de la logique de guichet et à rendre les personnes handicapées plus autonomes”, Marie-Sophie Desaulle, chargée du projet “Une réponse accompagnée pour tous” (lancé en novembre 2014), a considéré : “La société solidaire doit souhaiter cela”. “Il faut que l'ensemble du système évolue dans le sens voulu par les personnes concernées. À ce titre, mon premier fil rouge est la participation des personnes handicapées à la construction des réponses à leurs besoins”, dans la perspective d'un parcours de vie sans rupture. “Le deuxième est de valoriser le potentiel d'autonomie de chaque personne jusqu'au bout. Le troisième consiste à

Le 19 mai dans les salons du Palais de l'Élysée, le président de la République écoute des représentants de Wheeliz, site dédié à la location de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite.



1. Établissements et services d'aide par le travail.

2. Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

accompagner les services et les professionnels qui apportent leurs aides aux pratiques inclusives, sans oublier d'apporter de la souplesse dans la mécanique administrative.”

### Besoin d'avoir un référent unique

De son côté, Christel Prado, présidente de l'Unapei, en a appelé “aux pouvoirs publics pour une priorité politique et budgétaire” dans la mesure où “47 000 citoyens handicapés restent sans solution”. Elle a d'ailleurs réclamé “un plan Marshall pour répondre à cette pénurie”.

Au cours de la table ronde n° 2 consacrée à l'emploi accompagné, Isabelle Lecerf, directrice de l'association Emploi et handicap Grand Lille, qui porte un Cap emploi, a fait valoir que les personnes en situation de handicap expriment le besoin d'avoir un référent unique “qui puisse assurer trois types d'accompagnements”.

Il s'agit d'abord d'un “accompagnement personnalisé sur un projet professionnel, de formation ou par rapport à la situation dans l'emploi”. La personne handicapée a aussi besoin d'un “accompagnement global” et d'un “accompagnement sécurisé car le parcours dans l'emploi est souvent chaotique”. En outre, l'entreprise a aussi besoin de ce référent unique “pour rendre lisible ce qui ne l'est pas en matière de handicap et parce que les employeurs attendent des solutions pragmatiques et performantes”.

Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, est intervenue en ce sens tout en précisant que l'intervention du gouvernement “ne se limite pas à l'accompagnement dans l'emploi car les personnes handicapées doivent aussi se maintenir dans l'emploi, ce qui nécessite de faire un effort en matière de formation”. ●



## Plan 500 000 formations LES RÉGIONS REVENDIQUENT LE CHOIX DES FORMATIONS

**Le plan 500 000 formations supplémentaires est au centre des thèmes de travail de la commission formation de l'Association des Régions de France (ARF).**

Un des points importants discutés porte sur le versement des acomptes de la compensation due aux Régions par l'État. Les conventions signées avec l'État prévoient le maintien de leur effort de formation de 2015 en direction des demandeurs d'emploi. Elles précisent le nombre d'actions de formation supplémentaires attendues et la répartition de la part devant être mise en œuvre par Pôle emploi et celle devant l'être par la Région. L'effort supplémentaire, compensé par l'État à hauteur de 1 milliard d'euros, transitera par le régional.

Gérard Cherpion, président de la commission, a soulevé la question de la comptabilisation des entrées en formation : *“Comme seules comptent les formations supplémentaires à celles réalisées l'année dernière, il faut trouver le pourcentage pour chaque Région.”*

Par ailleurs, l'État s'est “réservé” 250 millions d'euros pour financer des formations “rares et innovantes” reprises sur une liste à laquelle travaille le Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation).

*“Quoi qu'il en soit, la compétence formation est régionale et l'État ne doit pas se réserver cette possibilité. Pour ne pas encore complexifier le système”, a plaidé Gérard Cherpion.*



Le député Les Républicains des Vosges Gérard Cherpion, président de la commission emploi, formation professionnelle et apprentissage de l'Association des Régions de France.

+ D'INFOS

[www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)



### L'image

À quelques jours de l'Euro 2016, Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des Sports, et Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, se sont rendus le 24 mai à Nice pour rencontrer les acteurs économiques locaux impliqués dans la réussite de l'événement.

### Il l'a dit



**Le Conseil national de l'industrie a montré sa valeur ajoutée à travers son travail sur plusieurs filières critiques et en matière de formation. Nous ne réussissons pas la transformation de notre industrie si nous ne l'accompagnons pas d'une formation continue adaptée.”**

**Emmanuel Macron**

ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, à l'occasion de l'anniversaire de la “Nouvelle France industrielle”, le 23 mai à l'Élysée.



## Compte personnel de formation UN COPAREF PRÉSENT SUR LA TOILE



Au centre, Yann Lejollivet, vice-président du Coparef Bretagne (Comité paritaire interprofessionnel régional de l'emploi et de la formation).

**Le 23 mai, le Coparef Bretagne (Comité paritaire interprofessionnel régional de l'emploi et de la formation) présentait sa liste régionale de 965 certifications (353 côté salariés, 612 pour les demandeurs d'emploi) éligibles au compte personnel de formation, et a inauguré son propre site d'information.**

+ D'INFOS

<https://coparefbretagne.wordpress.com>



**MARIO BARSAMIAN**

président de RCO (réseau des Carif-Oref).

Il était précédemment vice-président de RCO et assurait l'intérim depuis le départ de Charles Fournier de sa présidence. Ancien professeur en centre de formation d'apprentis, Mario Barsamian a été président de l'Oref Paca (Observatoire régional de l'emploi et de la formation de Provence-Alpes-Côte d'Azur) de 2012 à 2015.

**MICHEL FORISSIER**

rapporteur du projet de loi Travail au Sénat. Sénateur Les Républicains du Rhône, il est membre de la commission des affaires sociales.

### OPTIMISEZ VOTRE VISIBILITÉ

**Réservez dès maintenant votre espace dans INFFO FORMATION**

Contactez la Régie Publicitaire au 01 40 09 68 47 ou par e-mail à [ingrid.dubocq@ffe.fr](mailto:ingrid.dubocq@ffe.fr)

## Le projet de loi Travail au Sénat LES BASES D'UNE “VÉRITABLE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE”



L'hémicycle du Sénat.

**Myriam El Khomri, ministre du Travail, était auditionnée le 17 mai dernier par la commission des affaires sociales du Sénat au sujet du projet de loi Travail.**

“À l'Assemblée nationale, nous avons pu intégrer au texte initial près de 800 amendements”, a-t-elle rappelé au sujet de ce texte adopté en première lecture le 12 mai à la suite du recours à l'article 49.3. Il “pose les bases d'une véritable sécurité sociale professionnelle qui a un nom : le compte personnel d'activité”, a-t-elle souligné. “Il faut compenser la discontinuité des parcours par une continuité des droits, ce que pose le CPA. Il instaure un droit universel à la formation.”

La ministre a insisté sur un “point majeur” : “Cela fait maintenant trente ans que l'on parle dans notre pays des fonds de la formation professionnelle qui ne vont pas à ceux qui en ont le plus besoin. Les jeunes décrocheurs auront droit à une nouvelle chance, mais aussi les salariés sans qualification qui sont aussi les décrocheurs d'hier et d'avant-hier. Ils verront leurs heures de formation significativement augmentées de 24 heures à 48 heures par an et leur plafond passer de 150 heures à 400 heures.” Le CPA valorisera également l'engagement citoyen et le travail des maîtres d'apprentissage, avec un crédit d'heures de formation en contrepartie d'activités reconnues pour leur utilité collective.

+ D'INFOS

[www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)



## À venir

### EXAMEN AU SÉNAT DU PROJET DE LOI TRAVAIL du 13 au 24 juin en séance publique

Le gouvernement a engagé une "procédure accélérée" qui prévoit une seule lecture par chambre (Assemblée et Sénat). Une commission mixte paritaire sera mise en place pour tenter d'aboutir à une version commune. Si ce travail échoue, le projet de loi passera de nouveau devant l'Assemblée, puis au Sénat, avant une dernière lecture par les députés. Il n'est pas exclu qu'à ce moment-là, le gouvernement de Manuel Valls engage une nouvelle fois sa responsabilité (article 49.3). Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, le gouvernement ne peut engager sa responsabilité que pour un seul projet par session parlementaire (en plus de la loi de finances et de la loi de financement de la Sécurité sociale), mais il peut l'engager plusieurs fois sur le même texte.

## Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle PRÉSENTATION DU NOUVEAU PORTAIL DE L'ALTERNANCE

**Le 26 mai à Paris, Carine Chevrier, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, a présenté le nouveau portail de l'alternance.**

La nouvelle version du portail de l'alternance a été conçue pour "répondre à l'ensemble des besoins des jeunes et des entreprises et faciliter leur accès à tous les services et outils nécessaires à leurs démarches": informations sur les démarches et les aides, simulateur des salaires et des aides, bourse des offres d'emploi en apprentissage, bourse des formations, etc. L'apprentissage a été inscrit au nombre des priorités par le gouvernement dans la mesure où il permet aux jeunes de s'intégrer "efficacement et durablement" sur le marché du travail.

**D'INFOS**  
[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)



## Portail du compte personnel d'activité LES PROJETS GAGNANTS DU "HACKATHON"

**Les gagnants du Hackathon CPA organisé à l'École 42 ont été désignés le 18 mai dernier devant les ministres Myriam El Khomri (Travail) et Patrick Kanner (Jeunesse) et les secrétaires d'État Clotilde Valter (Formation) et Axelle Lemaire (Numérique).**

Treize équipes pluridisciplinaires avaient proposé de nouvelles applications destinées à enrichir le futur portail CPA qui devrait voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'un des gagnants est le "Simulateur d'avenir" d'Abba, un outil de calcul permettant de déterminer le financement d'une formation en fonction des droits acquis par un actif au long de son parcours professionnel. "Nous avons pensé

travailler sur un TripAdvisor de la formation permettant de noter les prestataires, mais nous avons estimé qu'il était, au préalable, indispensable d'imaginer un calculateur permettant de croiser toutes les données disponibles auprès des financeurs (Opca, Pôle emploi, Régions, Agefiph...) et d'estimer le coût d'une formation pour un utilisateur", explique Stéphanie Véloso, membre de l'équipe. Autre projet gagnant, celui d'Unusual working : un outil dédié au compte d'engagement citoyen, dispositif destiné à valoriser les expériences acquises au titre des activités bénévoles. L'application permettra aux utilisateurs, sous forme ludique, de visualiser

Lors du lancement du Hackathon à l'École 42, en avril dernier.



les points acquis et de simuler leur utilisation pour financer des formations.

**D'INFOS**  
[www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)



**VOUS ÊTES PRO ? FAITES LE SAVOIR !**



## CERTIFICAT CLÉA®, UN COUP DE POUCE POUR VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

Le certificat professionnel CléA a été créé pour vous, salarié ou demandeur d'emploi. Vous n'avez pas de diplôme mais vous avez des connaissances de base ? Vous avez de l'expérience et vous savez travailler ? Vous avez envie d'aller plus loin ? Le Certificat CléA est fait pour vous, c'est une chance à saisir ! **CléA est une certification officielle et professionnelle, reconnue par tous dans tous les secteurs d'activité, dans toutes les régions.**



Pour savoir comment l'obtenir, rendez-vous sur [www.certificat-clea.fr](http://www.certificat-clea.fr)

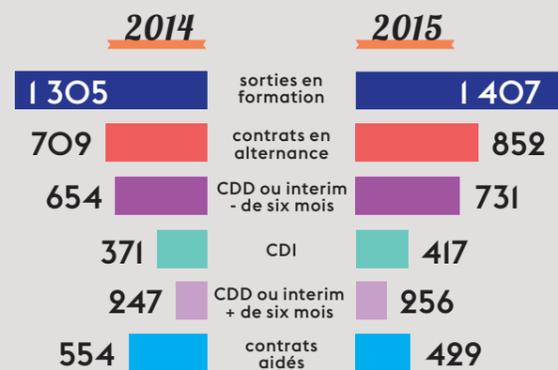


## L'ACTIVITÉ DES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE EN 2015

Les Écoles de la deuxième chance ont pour objectif d'assurer l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle de jeunes adultes sans qualification et sans emploi. Ces 107 É2C sont rassemblées autour de l'association Réseau des Écoles de la deuxième chance, qui vient de rendre public son rapport d'activité 2015.

### ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

LES É2C ONT ATTEINT EN 2015 LEUR PLUS HAUT TAUX DE SORTIES POSITIVES DEPUIS 2009.



Soit 59 % de sorties positives

# 4 092

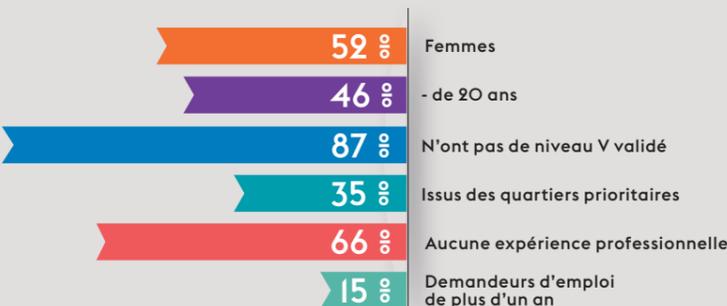
SORTIES POSITIVES EN 2015



15 000 JEUNES ACCUEILLIS EN 2016  
LE RÉSEAU EST PRÉSENT DANS 56 DÉPARTEMENTS DE MÉTROPOLE ET D'OUTRE-MER.



### QUEL PUBLIC CIBLE ?



# 20,5

ANS, C'EST L'ÂGE MOYEN DES STAGIAIRES



DES JEUNES EFFECTUENT UN PARCOURS COMPLET (DURÉE MOYENNE : SIX MOIS)



Formation professionnelle des enseignants de français langue étrangère à Abou Dhabi.

## Projet de loi Égalité et citoyenneté

# FINANCER L'APPRENTISSAGE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS

En France, 6 millions de personnes rencontrent des difficultés avec le maniement du français, ce qui constitue un handicap majeur dans leur recherche d'emploi ou leur progression professionnelle. C'est pourquoi le projet de loi Égalité et citoyenneté prévoit de rendre toutes les actions de formation liées à la maîtrise de la langue française éligibles aux fonds de la formation continue.

### 3 RAISONS DE LIRE CES ARTICLES

La question de la "mission d'intérêt général"

De nouvelles formations éligibles aux financements des Opca

Opportunités pour les organismes de formation privés

# LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS ÉLIGIBLE AUX FONDS DE LA FORMATION CONTINUE

**Le projet de loi Égalité et citoyenneté prévoit de rendre toutes les actions de formation liées à la maîtrise de la langue française éligibles aux fonds de la formation continue.**

Benjamin d'Alguerre

**A**u départ, il y avait une ambition. Celle de faire de l'apprentissage et de la maîtrise du français une "mission d'intérêt général" comme le stipulait la première version du texte présentée début mai par les ministres porteurs du projet : Patrick Kanner (Jeunesse et Sports), Emmanuelle Cosse (Logement) et la secrétaire d'État Éricka Bareigts (Égalité réelle).

Mais entre cette rédaction et celle qui a été déposée au bureau de l'Assemblée nationale mi-mai en vue de son examen à partir du 13 juin prochain<sup>1</sup>, le projet de loi a été modifié, et la mission d'intérêt général a disparu du texte. Quant aux trois articles (sur les 45 que comptait initialement le projet de loi) spécialement dévolus à cette question linguistique, ils ont finalement laissé la place à un unique article 35 qui prévoit de modifier le Code du travail afin de permettre d'intégrer toutes les actions en faveur de l'amélioration de la maîtrise de la langue française dans l'arsenal des dispositifs de la formation tout au long de la vie.

## La question de la "mission d'intérêt général"

Dans l'entourage d'Éricka Bareigts, secrétaire d'État à l'Égalité réelle et porteuse de cette partie du projet de loi, on s'avoue un peu déçu de la disparition de la mission d'intérêt général de la rédaction finale, même si l'on précise que cette réécriture ne devrait pas nuire aux grandes orientations du texte : "Le Conseil d'État, saisi le 25 février 2016 du projet de loi, a estimé que les dispositions du texte contenues dans sa première



Le 12 mai dernier, Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, et Éricka Bareigts, secrétaire d'État à l'Égalité réelle, lançaient la consultation numérique du projet de loi "Égalité et citoyenneté".

version ne présentaient pas de caractère normatif [d'obligation juridique] et qu'à ce titre, elles n'avaient pas leur place dans un projet de loi, explique l'un de ses conseillers. Mais cela ne retire rien à la priorité que le gouvernement accorde à cette problématique depuis 2012." Pour preuve, "la lutte contre l'illettrisme avait été déclarée grande cause nationale en 2013 par le Premier ministre".

"La mention d'intérêt général a été retoquée par le Conseil d'État parce qu'elle aurait pu entrer en contradiction avec les règles des appels d'offres européens", décrypte pour sa part Razy Hammadi, député socialiste de Seine-Saint-Denis et rapporteur du texte à l'Assemblée nationale.

## Éligible aux financements des Opca

Pour autant, la nouvelle rédaction modifie-t-elle profondément le périmètre du projet de loi que Manuel Valls présentait comme la réponse "citoyenne" aux attentats du 13 novembre 2015 ? "Le projet de loi étend la notion d'apprentissage du français à celle d'amélioration de la maîtrise du français, et rend ainsi éligible aux financements de la formation professionnelle toute formation



**3 QUESTIONS À Razy Hammadi**, député PS de Seine-Saint-Denis et rapporteur du projet de loi Égalité et citoyenneté

## "Favorable à une fusion des opérateurs au sein de l'Agence pour la langue française"

**Il existe déjà des dispositifs de lutte contre l'illettrisme, d'autres visant à former les primo-arrivants ou à l'acquisition des savoirs de base dans le cadre de la formation continue... ne sont-ils pas suffisants ?**

Le projet de loi vise à étendre le domaine de la formation au français et à décloisonner les dispositifs existants pour parvenir à une meilleure maîtrise générale de la langue par nos concitoyens. De nombreux dispositifs permettent déjà d'acquérir les bases, mais ne vont pas toujours assez loin. Par exemple, certains programmes d'insertion professionnelle ou liés à la formation

continue permettent d'acquérir les compétences-clés tout en se formant à un métier. Très bien. Mais ils ne permettent pas forcément d'atteindre un niveau de maîtrise de la langue suffisant à l'exercice de la pleine citoyenneté, ce qui est l'un des objectifs du texte.

**Les fonds de la formation continue – et donc des entreprises – pourraient-ils être davantage mobilisés dans cette optique ?**

Une partie des fonds des entreprises consacrés à la formation continue est déjà orientée vers l'acquisition de compétences en français au titre de la lutte contre l'illettrisme ou de l'acquisition des

savoirs de base. Mais oui, à terme, cela pourrait se traduire par une mobilisation supplémentaire de certains de ces financements au service de la maîtrise du français en général.

**Quel pourrait être le rôle de la future Agence de la langue française dans ce dispositif ?**

Elle pourrait en devenir l'opérateur. Ce rôle pourrait aussi être confié à l'ANLCI. On peut aussi imaginer une rationalisation du périmètre des différents opérateurs existants (ANLCI, Ofii, Délégation à la langue française...) en les faisant fusionner au sein de l'Agence de la langue française. Ce n'est pas décidé mais, à titre personnel, j'y suis favorable.

Propos recueillis par Benjamin d'Alguerre

## REPÈRES

### NE PAS CONFONDRE ILLETTRISME ET NON-MAÎTRISE DU FRANÇAIS

#### Parmi les 6 millions d'adultes rencontrant des difficultés

dans la maîtrise ou le maniement de la langue française, 2,5 millions sont considérés en situation d'illettrisme, dont plus de la moitié ont un emploi. "Il ne faut pas confondre situation d'illettrisme et difficultés de maîtrise du français", avertit Hervé Fernandez. Est considérée comme illettrée "une personne qui, bien qu'ayant été scolarisée, ne dispose pas des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour être autonome dans les situations simples de la vie courante (lire une consigne de sécurité, rédiger un chèque, lire le carnet scolaire de son enfant, un trajet de métro ou de bus, etc.)". Ces difficultés n'empêchent pas de bien parler le français. À l'inverse, les nouveaux arrivants qui ne parlent pas la langue peuvent avoir par ailleurs un excellent niveau de formation initiale.



Didier Leschi, directeur général de l'Ofii, Office français de l'immigration et de l'intégration.



Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.



1. [www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3679.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3679.asp)

## MAÎTRISER LE FRANÇAIS : C'EST-À-DIRE ?

C'EST CONNAÎTRE LES NORMES QUI DÉFINISSENT LA PRONONCIATION DES MOTS DE CETTE LANGUE, LEUR SENS, LES MANIÈRES DE LES COMBINER POUR FAIRE DES PHRASES.

- La capacité à se faire comprendre, même sans respecter certaines normes de prononciation ou de syntaxe.

- La communication en français en situations orales, même avec une connaissance limitée du vocabulaire soutenu, de l'orthographe française et des **normes d'usage de la langue écrite**.

Il faut distinguer les **niveaux de connaissance** pour définir des cursus de formation.



Ne pas maîtriser, par exemple, la conjugaison française peut avoir des conséquences dans le regard de l'autre et contribuer aux discriminations.



Éricka Bareigts, secrétaire d'État à l'Égalité réelle, Myriam El Khomri, ministre du Travail, et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ici le 18 avril dernier lors du lancement de la campagne "Les compétences d'abord" contre les discriminations au travail.

fonds destinés à la prise en charge de ces actions de formation et l'ouverture des publics visés. Si, aujourd'hui, ceux-ci sont strictement cloisonnés en fonction de la nature des populations à former (primo-arrivants, réfugiés, salariés demandeurs d'emploi...), la mise en application de la loi pourrait se traduire, à l'avenir, par l'affectation d'une partie des fonds des Opcas, issus de la contribution des entreprises, au financement d'actions de formation à destination de populations ne relevant ni du champ des salariés, ni de celui des demandeurs d'emploi.

Une possibilité que le rapporteur du projet de loi au Palais Bourbon n'exclut pas, alors que, de son côté, le secrétariat d'État à l'Égalité reste prudent : "Plusieurs millions de Français rencontrent encore des difficultés avec le maniement du français, ce qui les prive du sentiment d'être pleinement intégrés au sein de la communauté nationale. Offrir à chacun une solution adaptée à ses besoins constitue donc un défi que nous devons relever collectivement", indique ainsi le cabinet d'Éricka Bareigts, sans apporter davantage de précisions sur les financements nécessaires à la concrétisation de ces objectifs. Les partenaires sociaux devront avant tout consentir à l'idée de voir une partie de leurs ressources formation affectée à une finalité nouvelle. ●

●●● au français, quel qu'en soit le niveau, au-delà de ceux relevant de la lutte contre l'illettrisme ou d'un premier apprentissage du français par les migrants notamment", explique le cabinet de la secrétaire d'État. Pas de changements profonds dans la philosophie qui sous-tend le texte, donc, mais pour le monde de la formation, c'est malgré tout une nouvelle donne qui s'annonce. Notamment parce que cette réforme pourrait signifier l'ouverture de marchés jusqu'alors préservés pour de nouveaux prestataires de formation, mais surtout, parce que sur le plan financier, elle pourrait se traduire par la réorganisation des

## LES IMPACTS ATTENDUS DU PROJET DE LOI "ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ"

Les dispositions envisagées par le projet de loi "Égalité et citoyenneté" pourraient avoir des impacts intéressants pour les prestataires privés.

Knock Billy



1. Ce dispositif était antérieurement géré par la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle).

2. Contrat d'accueil et d'intégration.

Près de 6 millions de personnes vivant aujourd'hui en France rencontrent des difficultés dans la maîtrise de la langue. Le 7 septembre 2015, François Hollande avait annoncé l'engagement de la France à accueillir 24 000 réfugiés (Syriens, Irakiens et Érythréens) sur deux ans, dans le cadre du programme d'accueil européen. À ce nombre s'ajoutent les 14 500 étrangers qui obtiennent un droit d'asile chaque année en France. À l'issue de leur démarche, ceux-ci reçoivent leur titre de réfugié qui leur permettent d'accéder au marché de l'emploi et de bénéficier des mêmes droits sociaux que tout Français. Les besoins en formation au français sont donc considérables.

Aujourd'hui, nombre d'acteurs publics ou privés portent des actions visant à dépasser la seule notion d'apprentissage de la langue et à prendre en compte les besoins d'insertion et d'accompagnement social et culturel des personnes concernées. Et les moyens existent qui permettent la mise en œuvre de ces actions : les Régions bénéficient depuis janvier 2015 de 53 millions d'euros au titre du dispositif "compétences-clés"<sup>1</sup> ; le FPSPP consacre annuellement 10 millions d'euros au cofinancement d'actions de formation (lutte contre l'illettrisme) financées par les Opcas. L'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) a consacré, en 2014, 42,1 millions d'euros aux formations linguistiques des migrants.



14 500 étrangers obtiennent un droit d'asile chaque année en France"



Formation professionnelle des enseignants de français langue étrangère à Abou Dhabi.

Selon les porteurs du projet de loi, les formes de formation proposées par les différents acteurs "ne garantissent ni la capacité de toucher l'ensemble des personnes concernées, ni la continuité de l'apprentissage dans le temps, ni souvent l'évaluation de la qualité des formations proposées". En guise de "solutions nouvelles et globales", ils proposent d'"ajouter aux actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage de la langue française, celles visant l'amélioration de la maîtrise de la langue française dans la formation professionnelle tout au long de la vie et dans les dispositifs d'intégration des étrangers en France, et de définir les acteurs en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces actions".

### Impact social

"L'impact social de cette mesure serait considérable, dans la mesure où de nombreux publics ont besoin d'améliorer leur maîtrise de la langue française. Il est clair qu'il y aura moins de complexe de la part du public concerné pour se former", précise Florence Yazdanpanah, directrice chez Oxford Intensive School of English (Oise), groupe de formation britannique, qui accompagne les cadres dans la maîtrise de langues, donc le français. Ainsi, les financeurs pourront facilement prendre en charge ces actions dans le cadre du CPF, de la professionnalisation ou du plan de formation... En effet, de nombreux publics ont besoin d'améliorer leur maîtrise du français : ●●●



3. Cet institut, créé en 1989, est spécialisé dans l'enseignement des langues et l'échange culturel, notamment en FLE (français langue étrangère) à destination des personnes d'origine asiatique, africaine et latino-américaine.



Cours de français langue étrangère chez Stralang, à Strasbourg.

●●● personnes migrantes, qui à l'issue de leur formation prise en charge dans le cadre du CAI<sup>2</sup>, souhaitent ou doivent poursuivre ou approfondir leur formation en français ; jeunes Français ayant suivi leur scolarité dans le pays d'origine de leurs parents, en difficulté avec le français à leur retour en France, etc.

*"Dans les milieux professionnels, la question de la maîtrise et de la bonne compréhension du français est une préoccupation pour certains managers, quel que soit leur niveau hiérarchique, concernant notamment la transmission des ordres et des consignes, ainsi que la sécurité", rappelle Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). De façon générale, l'amélioration de la maîtrise du français contribue à la qualification des actifs et à l'investissement dans le capital humain, qui est un facteur premier de la compétitivité de l'économie nationale.*

### Opportunités pour les organismes de formation privés

*"Les dispositions envisagées par le projet de loi pourraient avoir des impacts intéressants pour les organismes de formation privés. Elles pourraient induire une augmentation conséquente du taux de sollicitations de ces prestataires pour des formations dans ce domaine. Car, en dé-*

*finitive, il s'agit de déclencher un changement de mentalité aussi bien de la part des employeurs, de la population, que des personnes concernées par la question", prédit Florence Yazdanpanah.*

*"Il faut, bien sûr, s'attendre à un impact économique non néglig-*

*geable pour les prestataires. Faciliter la formation à la maîtrise du français constitue un prérequis plus que nécessaire pour les personnes d'origine étrangère, demandeuses d'asile ou sans emploi pour accéder effectivement au marché de l'emploi, élément essentiel dans l'insertion sociale", appuie Yoichi Koshiishi, fondateur et directeur de AAA Formation<sup>3</sup>.*

Nombre de prestataires privés dispensent déjà des formations FLE (français langue étrangère) dans le cadre des marchés publics, que ce soit pour l'Ofii, Pôle emploi ou les entreprises. Ainsi, par exemple, *"ils répondent à des appels d'offres, dans le cadre du plan 500 000 formations, pour des actions dans ce domaine pour des demandeurs d'emploi",* rappelle Sylvie Petitjean, directrice de Crept Formation et membre du bureau de la Fédération de la formation professionnelle (FFP). Elle craint que ces dispositions n'aient de grosses incidences sur l'offre des prestataires privés. *"Il s'agirait, indique Hervé Fernandez, d'élargir ce qui se fait dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage à l'amélioration de la maîtrise de la langue française en matière de formation professionnelle. Ces modifications réinterrogeront les modes d'achat de formation du ministère de l'Intérieur et de l'Ofii".*

Pour les initiateurs du projet de loi, il s'agit de mieux identifier les dépenses consacrées aux politiques de lutte contre l'illettrisme et de maîtrise de la langue française qui sont, aujourd'hui, disparates et *"ne sont souvent pas identifiées dans les nomenclatures budgétaires et comptables".* Les dispositions prévues *"doivent fonder une mise en cohérence et une meilleure coordination des actions conduites par l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile. Elles sont de nature à permettre une mobilisation plus efficace de leurs moyens d'intervention respectifs".* ●

Prestation d'orientation professionnelle française langue étrangère au CLPS (Contribuer à la promotion sociale), à Fougères (Bretagne).



La chimie, une branche qui recrute et qualifie P. 17

Préparation de projet : réussir sa transition professionnelle P. 18

Vers un compte personnel de formation pour les travailleurs indépendants P. 19



**Cédric Morin**  
journaliste à Centre Inffo

EXPERTISE

## La chimie UNE BRANCHE QUI RECRUTE ET QUALIFIE



### 1 HUIT GRANDES FAMILLES PROFESSIONNELLES

Avec 3 200 entreprises dont 94 % de PME, 156 000 salariés et des secteurs d'activité aussi divers que l'agroalimentaire, la parfumerie ou encore l'industrie du vivant, les besoins en compétences sont tout aussi variés que précis. On distingue huit grandes familles professionnelles dans la branche (le laboratoire, la recherche, la recherche et développement...), parmi lesquelles la fabrication et le conditionnement représentent un tiers des effectifs. Chaque année, 10 000 salariés sont recrutés. ●

### 2 DES BESOINS EN QUALIFICATION IMPORTANTS

En vingt ans, le taux de cadres et ingénieurs a doublé. Selon une étude de l'Apec qui porte sur les offres d'emploi entre 2010 et 2014, les profils de cadres les plus recherchés sont ceux de responsable

qualité, hygiène, sécurité, environnement, ou de cadre managérial. Les besoins sont aussi importants pour les chefs de projet en bio-raffineries, les ingénieurs méthanisation, les acheteurs en matière végétale... Les formations débutent au niveau CAP, avec des baccalauréats professionnels spécialisés, comme dans l'industrie des procédés, mais aussi des BTS, DUT et licences professionnelles propres aux secteurs. Il existe également plusieurs masters et diplômes d'ingénieur dédiés, tels que ceux de responsable de laboratoire ou de chercheur en chimie. Seuls les docteurs connaissent des difficultés de recrutement. ●

### 3 UNE BRANCHE IMPLIQUÉE DANS LA FORMATION

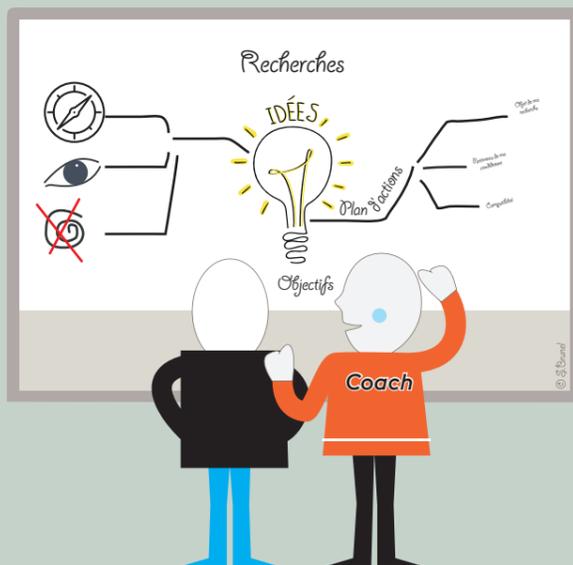
Les diplômes de formation initiale correspondent aux besoins du secteur, mais ces derniers évoluent. *"Nous avons beaucoup travaillé à la rénovation des*

*diplômes, pour les adapter à l'automatisation, mais aussi aux évolutions réglementaires. Les entreprises ont besoin, par exemple, qu'un professionnel sache remplacer dans une recette un produit récemment proscrit",* explique Catherine Beudon, la responsable "social, emploi et formation" de l'Union des industries chimiques. Dans ce cadre, l'IUC a favorisé la création de deux nouveaux BTS, accessibles par la formation professionnelle continue. *"Nous lançons à partir de septembre 2016 un BTS dédié au pilotage des procédés, qui sont en pleine évolution. Le second est consacré aux métiers de la chimie et intègre les nouvelles compétences indispensables. Il est très difficile d'obtenir l'ouverture de nouveaux BTS et l'accord de la branche permet d'abonder au-delà de 1 500 heures le CPF pour ces formations",* explique Catherine Beudon. ●



**Nicolas Deguerry**  
journaliste à Centre Inffo

SAVOIR-AGIR



Préparation de projet  
**RÉUSSIR SA  
TRANSITION  
PROFESSIONNELLE**

**Q** U'IL S'AGISSE DE CHANGER DE POSTE, D'ENTREPRISE, DE SECTEUR OU DE MÉTIER, UNE TRANSITION PROFESSIONNELLE SE PRÉPARE. DE LA PRÉ-ENQUÊTE AU PASSAGE À L'ACTE, LA COACH MARINE GRIOT VOUS DIT COMMENT.

Réussir sa transition professionnelle pas à pas, tel est l'objet du guide pratique proposé par la cofondatrice du cabinet de coaching à distance Carrière Évolutions. La première étape, réalisable en une demi-journée, vise à vérifier que votre appétit de changement mérite les efforts qu'il vous faudra déployer. Pour ce faire, un travail d'introspection reliant votre expérience à votre "degré de contentement et de bien-être" devrait vous permettre de tracer votre "courbe de satisfaction professionnelle". De quoi "préciser vos objectifs" en connaissance de cause pour, *in fine*, organiser votre plan d'action. Le temps est alors venu de raisonner "compétences": véritable socle pour la suite de la démarche, cette étape nourrit les fondamentaux de toute transition, de l'identification des motivations

à la préparation des futurs entretiens. Si le besoin d'un nouveau projet se confirme, l'identification des possibles permettra de préparer la phase de tri et de sélection. Laquelle devra s'inscrire dans un certain réalisme en termes de débouchés, précédé d'un examen sincère de votre volonté à traduire en objectifs professionnels ce qui pourrait rester cantonné au registre du loisir. La vérification de la viabilité du projet implique davantage de contacts et s'étendra sur trois à six semaines. Il ne s'agit pas seulement de s'assurer que d'autres y parviennent, mais aussi et surtout de confirmer que l'objectif visé est compatible avec son "écologie"

personnelle, "c'est-à-dire son adéquation avec votre équilibre de vie et la globalité de votre personne, avec ses différents rôles, besoins, contraintes". Le cas échéant, reste à entrer en "recherche active", ce qui suppose de définir cible et stratégie. À ce stade, "savoir synthétiser votre but est capital pour imaginer le plan d'action le plus efficace et expliquer l'objet de votre recherche et la pertinence de votre candidature". Et plus que jamais, il ne faudra pas oublier son réseau. Du classique CV à votre identité virtuelle, le moment est venu de recourir aux outils de communication que vous aurez préparés. ●

**LE CONSEIL À DISTANCE**

Auteure du guide *Réussir sa transition professionnelle pas à pas* (éditions Vuibert), Marine Griot a cofondé avec une condisciple d'HEC le cabinet de coaching à distance Carrière Évolutions. S'adressant à un public cadre, les deux consultantes proposent une offre complète d'accompagnement délivrée par téléphone et Skype. Le blog du cabinet (<https://carriereevolutions.wordpress.com>) reprend quelques sujets développés dans le livre, à l'instar du dernier billet consacré à la pertinence de construire son projet d'évolution sur une passion.



**Célia Coste**  
journaliste à Centre Inffo

LÉGISLATION



Vers un compte personnel de formation  
**POUR LES TRAVAILLEURS  
INDÉPENDANTS**

**L** E COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ÉTENDU AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS EST-IL ANALOGUE À CELUI DES SALARIÉS ? C'EST LA QUESTION QU'A SOULEVÉE LE CONSULTANT JEAN-MARIE LUTTRINGER DANS UNE RÉCENTE CHRONIQUE. SELON LUI, CE NE SERAIT QU'UNE APPARENCE.

L'objectif légal est de "sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie en augmentant l'accès à la formation qualifiante", aux termes du projet de loi Travail. "Les travailleurs indépendants vont avoir l'illusion de bénéficier d'un droit, pouvant aller jusqu'à 150 heures de formation, mais ils se heurteront inéluctablement à l'impossibilité de financer ce droit", observe Jean-Marie Luttringer. Il relève que les Fonds d'assurance formation (Faf) des indépendants (il en existe sept) n'auront pas les moyens de financer le compte personnel. La contribution formation des chefs d'entreprise est en général de 0,25 % du plafond de la sécurité sociale. Pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, elle correspond à 0,3 % du revenu et pour les auto-entrepreneurs, entre

0,1 % et 0,2 % du chiffre d'affaires. La question des abondements du CPF pourrait également être source d'inégalités entre salariés et indépendants. Pour ces derniers, le compte ne peut être abondé que par le Fonds d'assurance formation. Les salariés, eux, peuvent avoir accès à d'autres abondements, comme ceux de l'État ou de la Région. Dans cette chronique cosignée avec le consultant Arnold Brum, sur [Jml-conseil.fr](http://Jml-conseil.fr), Jean-Marie Luttringer propose de réfléchir à la mise en œuvre d'une incitation fiscale pour encourager les indépendants à investir dans la formation. Une dernière grande différence concerne la rémunération lors du départ en formation. Le salarié peut être rémunéré pendant sa formation par son employeur. Il peut demander à son employeur de suivre une action de formation en tout ou en partie pendant le temps de travail. Il doit obtenir l'accord de l'employeur sur le contenu et le calendrier de la formation, mais dans ce cas les heures consacrées à la formation constituent un temps de travail effectif et doivent être rémunérées

par l'employeur. Mais à ce jour, rien n'est prévu pour indemniser le travailleur indépendant pour son temps passé en formation. ●

**DANS LE PROJET DE LOI TRAVAIL**

L'article 24 du projet de loi Travail a prévu d'étendre le compte personnel de formation aux travailleurs indépendants, membres des professions libérales et professions non salariées, et à leurs conjoints collaborateurs. Ce CPF serait alimenté à hauteur de 24 heures par année d'exercice de l'activité jusqu'à atteindre le seuil de 120 heures, puis de 12 heures par année de travail dans la limite de 150 heures. Les formations éligibles seraient de plusieurs natures : formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences, accompagnement VAE et formations définies par le Fonds d'assurance formation et les chambres de métiers (pour les artisans). Le projet de loi a prévu que les frais pédagogiques et annexes seraient pris en charge par le Faf dont le travailleur indépendant relève.

## Nouveau : session de formation ORGANISMES DE FORMATION, DÉVELOPPEZ VOS VENTES GRÂCE AU MARKETING

En période de forte concurrence et de restriction de marché, comment faire connaître et reconnaître son offre de formation ? Centre Inffo propose une nouvelle offre de formation pour aider les organismes de formation à appliquer les principes fondamentaux du marketing à la formation. Animée par une experte du sujet, les participants seront mis durant deux jours en situation de définir une offre marketing cohérente, de repérer et de mettre en pratique la segmentation de leur offre de formation, de définir des éléments de différenciation de leur offre et de savoir comment communiquer sur cette offre, en ligne et hors ligne. ●

**+ D'INFOS** La Plaine-Saint-Denis, 29 et 30 juin 2016  
Inscription : [contact.formation@centre-inffo.fr](mailto:contact.formation@centre-inffo.fr)

## Nouveau Guide juridique ORGANISMES DE FORMATION : TOUTE LA RÉGLEMENTATION DE VOTRE ACTIVITÉ



Pas facile de maîtriser l'ensemble de la réglementation applicable à l'activité d'un organisme de formation : il faut puiser ses sources dans neuf Codes différents (dont Travail, Éducation, Consommation, Marchés...) pour connaître et remplir toutes ses obligations.

Centre Inffo fera gagner à tous un temps précieux avec ce nouveau *Guide juridique des Fiches pratiques*, entièrement consacré à ce sujet. Quatre chapitres le structurent : déclaration et fonctionnement d'un organisme de formation, contrôle et imposition d'un organisme de formation ; vente et réalisation d'une action de formation ; action de formation, financement et certification. ●

**+ D'INFOS** En vente sur support papier et/ou format PDF sur <http://boutique.centre-inffo.fr>

**LE +** Les produits, services et formations proposés par Centre Inffo.

## Matinée d'actualité ORGANISMES DE FORMATION : comment structurer les certifications en blocs de compétences ?

La loi du 5 mars 2014, prenant acte des besoins du marché du travail et de la demande sociale, a inscrit le bloc de compétences comme entité éligible au compte personnel de formation.

- Comment créer ou structurer des certifications en blocs de compétences et construire ces blocs de compétences ?
- Comment les enregistrer au Répertoire national des certifications ou les faire recenser à l'Inventaire ?

Cette matinée organisée par Centre Inffo avec la participation du Copanef (représentation nationale des partenaires sociaux) et de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) donne des clés très opérationnelles aux organismes de formation. Ceux-ci pourront ainsi faciliter l'accès d'un plus large public à leurs certifications. ●

**+ D'INFOS** Paris, 28 juin 2016, 9h-13h  
<http://www.centre-inffo.fr/agenda-de-nos-evenements/>

## Nouveau : session de formation INTÉGRER LE NUMÉRIQUE POUR DÉVELOPPER VOTRE ORGANISME DE FORMATION

Peut-on aujourd'hui construire une stratégie de développement d'activité sans intégrer le numérique ? Le risque est grand à ne pas le faire, pour les organismes de formation tout particulièrement. Centre Inffo organise une formation de deux jours pour répondre à ces questions :

- comment intégrer le numérique dans l'offre de formation, tant en amont, que dans le contenu et le suivi ? Comment s'en servir pour mesurer les changements que vivent les clients et leur impact sur leurs attentes en matière de formation ?
- Comment intégrer le digital dans son offre de formation pour gagner en valeur et en efficacité ? Les participants seront également en situation de mettre en pratique les opportunités du marketing digital et de la communication digitale. ●

**+ D'INFOS** La Plaine Saint-Denis, 29 et 30 juin 2016  
Inscription : [contact.formation@centre-inffo.fr](mailto:contact.formation@centre-inffo.fr)



Collectivité territoriale de Corse

## LE NOUVEL EXÉCUTIF EXPOSE SA MÉTHODE EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le 9 mai dernier, **Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de l'éducation et de la formation, a présenté la méthode de travail arrêtée par le conseil exécutif de Corse au regard des enjeux et des échéances de l'année 2016.**

Il lance à présent "une très large concertation" pour la préparation du schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Sesri) et le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFop). Un appel à contributions sur l'adéquation formation-emploi

s'accompagnera de "rencontres thématiques" avec l'ensemble des partenaires concernés. Une restitution de l'ensemble des travaux réalisés aura lieu fin juillet ou début septembre. ●

**+ D'INFOS**  
[www.corse.fr](http://www.corse.fr)

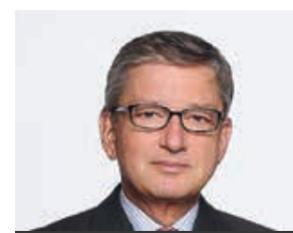
Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de la formation, le 9 mai dernier. À sa droite, Jean-François Cubells, directeur général adjoint à l'enseignement, la formation et au développement social de la Collectivité territoriale.



**"Notre île compte plus de 22 391 demandeurs d'emploi.**

*Le renforcement de l'accès à la qualification en cohérence avec les besoins de nos entreprises et de notre territoire et des objectifs stratégiques de développement représente un enjeu fondamental",* a déclaré Josepha Giacometti. L'exécutif corse a déjà signé une convention territoriale visant à proposer 1 153 formations supplémentaires en 2016, dont 600 à la charge de la CTC pour un coût de 1,8 million d'euros.

## Groupe SVP DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL DE L'ACTIVITÉ FORMATION



Olivier Lenormand, président du groupe SVP.

**Le groupe SVP (information par téléphone et services d'expertise) vient de renforcer son pôle formation** à travers

l'acquisition de Novaconcept, acteur canadien du e-learning, spécialisé notamment dans la refonte de formations en salle vers des solutions en ligne. Avec

cet apport, l'activité formation (présentielle et à distance) du groupe dépasse 10 millions d'euros de chiffre d'affaires (70 millions au total). Il compte 600 salariés, 9 000 clients (entreprises, collectivités, conseils, etc.) et plus de 10 000 sources de données et bases documentaires. ●

**+ D'INFOS** [www.svp.com](http://www.svp.com)

## Institut supérieur des technologies de la formation "UNIVERSITÉS EN LIGNE"

**L'Institut supérieur des technologies de la formation (ISTF), organisme de formation de formateurs,** a ouvert des

"Universités en ligne" : une offre e-learning qui se compose de trois niveaux de formation au choix. Réparti sur deux semaines, chaque niveau se fait entièrement en ligne pour permettre de gérer librement son agenda. Des classes virtuelles sont organisées chaque vendredi avec le formateur-consultant ISTF pour revenir sur les contenus de la semaine et échanger. ●

**+ D'INFOS** [www.istf-formation.fr](http://www.istf-formation.fr)

## Société Générale

## LE GROUPE PROMET L'ALTERNANCE

La Société Générale vient d'annoncer qu'elle recruterait 2 000 alternants en 2016.



Odile Grassart, directrice du recrutement du groupe Société Générale.

Il s'agit de "faire face à de nouveaux enjeux liés à la transformation digitale" en se tournant vers "l'apprentissage, la collaboration et l'innovation".

Depuis deux ans, explique Odile Grassart, directrice du recrutement du groupe Société Générale, la volonté a été d'opérer une diversification des profils et de s'orienter vers les profils universitaires qui n'envisageaient pas de s'orienter vers la banque : "L'alternance est

le canal idéal pour capter une variété de profils d'étudiants." "Du côté des candidats, indique le groupe bancaire, c'est l'opportunité de développer leur employabilité grâce à une formation menant à leur autonomie, et d'accéder à des postes chez Société Générale (commerciaux, informatique, relation client, comptables, fonctions support, etc.)." ●

**D'INFOS** [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

## Entreprises adaptées UNE NOUVELLE FILIÈRE MÉTIERS : "AGENCES-CONSEIL EN COMMUNICATION"

L'Union nationale des entreprises adaptées (Unea) vient de créer une nouvelle filière métier, à l'occasion de son congrès annuel, le 19 mai à Lyon. Cette filière, "Agences-conseil en communication", rassemble aujourd'hui cinq entreprises adaptées.

"Nous souhaitons regrouper les agences-conseil en communication agréées entreprises adaptées pour montrer notre force créative, économique, compétitive, solidaire et durable et créer des synergies et d'offrir aux clients un vaste champ de prestations", explique l'Unea. Désormais présidée par Stéphane Foisy, elle regroupe 752 entreprises adaptées, 32 000 salariés dont 26 000 reconnus travailleurs handicapés. ●



Au centre, Stéphane Foisy, dirigeant de l'entreprise adaptée TPC Scop, élu ce 18 mai nouveau président de l'Unea, pour un mandat de deux ans.

**D'INFOS** [www.unea.fr](http://www.unea.fr)

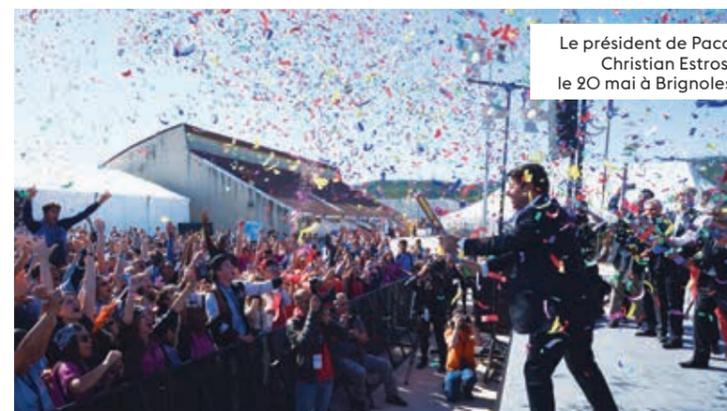
## Bretagne L'ACCENT SUR LES FORMATIONS INFORMATIQUES

La Région a entrepris de faire connaître au plus près des territoires les formations offertes aux personnes en recherche d'emploi dans le cadre du plan national lancé par le président François Hollande début 2016. Ainsi, à Quimper, trois organismes proposent à 39 demandeurs d'emploi de rejoindre ce mois de juin de nouvelles formations informatiques qui répondent aux besoins des entreprises de Cornouaille. Une rencontre s'est tenue le 20 mai à Quimper en présence de Karim Ghachem, conseiller régional référent "formation" pour le pays de Cornouaille. ●

**D'INFOS** [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)



## Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE PRINTEMPS  
DES APPRENTIS 2016

Le président de Paca, Christian Estrosi, le 20 mai à Brignoles.

Quelque 3 000 jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi d'autres régions méditerranéennes, se sont retrouvés le 20 mai à Brignoles, dans le Var, pour montrer leur talent artistique ou sportif dans la discipline de leur choix.

"Cette initiative est née en 1993 de l'envie de mutualiser les créations des jeunes, de réunir les talents devant un public, explique-t-on à la Région. La palette d'expression présente au Printemps se développe. Théâtre, art plastique, musique, et rapidement le sport, réclamé par les jeunes." Au programme, projets citoyens, radio, un Journal du Printemps pour développer l'esprit d'échange. Le Printemps accueille des délégations des pays du pourtour méditerranéen, pour constituer "une passerelle entre les cultures et les filières". Tous les ans, des professeurs nouent des contacts avec leurs collègues méditerranéens pour réaliser des échanges. ●

**D'INFOS** [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

## Twitter 2<sup>e</sup> JOURNÉE EUROPÉENNE DE L'EMPLOI

Le 19 mai s'est tenue la 2<sup>e</sup> Journée européenne de l'emploi sur Twitter. Unique en son genre, elle se déroulait en simultané dans dix pays avec pour chacun un hashtag (mot-clé) dédié : #VotreJob pour la France, par exemple. Les candidats pouvaient mettre en avant leur candidature. L'occasion d'un panorama de ces nouveaux usages dans une optique de développement de carrière. ●

**D'INFOS** <https://twitter.com>

## Opcalim LE "CATALOG' TPE-PME"

Le Catalog' TPE-PME présente le programme de formations "clé en main" d'Opcalim, dédié aux entreprises de moins de 300 salariés des branches des industries alimentaires, de la coopération agricole et de l'alimentation au détail.

Pour développer l'accès à la formation des petites entreprises, ce programme leur propose une offre de 250 formations interentreprises et un accompagnement par les équipes d'Opcalim. La palette des formations proposées met l'accent sur les fonctions support, du commercial à la comptabilité en passant par



Michel Kerling, président d'Opcalim.

l'informatique, le juridique et fiscal, les langues ou encore les ressources humaines. Opcalim a sélectionné par appels d'offres des centres de formation sur le territoire national, y compris en Corse et à la Réunion (Opcalim est organisé en six directions territoriales). Les coûts pédagogiques des actions proposées dans le Catalog' TPE PME seront financés dans le cadre de la contribution unique des entreprises de moins de 300 salariés adhérentes à Opcalim. ●

**D'INFOS** <http://catalog.opcalim.org>



Afpaf Île-de-France

## PARTENAIRE DE LA FÊTE DE L'ALTERNANCE

Le 26 mai au Parc floral de Vincennes, et pour la sixième année consécutive, l'Afpaf (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) participait à la Fête de l'alternance organisée par le Medef Île-de-France.

### L'occasion de rappeler que l'alternance est au cœur de la pédagogie de l'Association,

qui propose 235 formations qualifiantes accessibles en contrat de professionnalisation. Les équipes de l'Afpaf Île-de-France étaient mobilisées pour accueillir les jeunes visiteurs, écouter leur projet professionnel et les informer sur les formations proposées. Ces visiteurs avaient accès à des offres de postes en contrat de professionnalisation, émises en partenariat avec des entreprises.



Le stand Afpaf à la Fête de l'alternance d'Île-de-France.

Par exemple, préparateur de commandes pour Auchan (dix postes), agent logistique pour la Poste (quinze postes), secrétaire médico-social pour des regroupements d'employeurs d'Île-de-France (trente postes), etc. Sur l'espace "Animation Afpaf", des ateliers de démonstration concernaient notamment l'automobile (utilisation de

l'appareil de contrôle technique, un "challenge changement de roue", etc.), la menuiserie ou encore le froid industriel (en partenariat avec l'Afpaf Normandie). Des vidéos métiers et des visites virtuelles étaient également disponibles sur cet espace. ●



<https://www.afpaf.fr>

### Bulletin d'abonnement



à retourner à Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex - Téléphone : 01 55 93 91 91 - Télécopie : 01 55 93 17 28

OUI Je m'abonne à **INFFO FORMATION**

608P0

#### MES COORDONNÉES

M.  Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Entreprise/Organisme \_\_\_\_\_

Service \_\_\_\_\_

n°/Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ n° APE / / / / / /

n° SIRET / / / / / / / / / / / / / / / /

#### MODE DE RÈGLEMENT

pour \_\_\_\_\_ abonnement(s) d'un an (tarif 2016)

France métropolitaine : 190 € HT  
soit 193,99 € TTC (TVA 2,10 %)  
Outre-mer : 190 € HT + TVA en vigueur

Ci-joint règlement à l'ordre de Centre Inffo par :

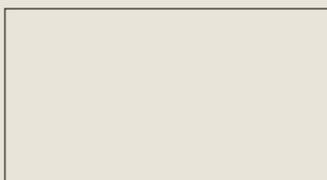
chèque bancaire  chèque postal

S'il s'agit d'un réabonnement, merci de bien vouloir préciser votre code client / / / / / /

Le / / / / / ,

à \_\_\_\_\_

signature - cachet établissement >



## - CARIF-OREF -

Lors des 5<sup>es</sup> Rencontres Carif-Oref, le 16 juin 2015.



### Réseau des Carif-Oref

## LES TROIS MÉTIERS : OBSERVATION, INFORMATION ET ANIMATION

Le réseau des Carif-Oref vient de publier une lecture transversale des rapports d'activité 2013 et 2014 de ses membres. Une étude articulée autour de leurs trois métiers : l'observation, l'information, l'animation et la professionnalisation de réseaux.

Philippe Grandin

### Intitulé "Les Carif-Oref, le réseau au service des politiques publiques"

le document restitue son activité et les évolutions en cours. Il s'agit de rendre compte de la mobilisation des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation, au service de l'action publique. L'étude indique que ces dernières années, les interventions des Carif-Oref et l'usage de leurs outils ont évolué dans

deux grandes directions. La première consiste à éclairer les publics sur les métiers, dans la perspective d'aider à l'orientation et de mettre à disposition des acteurs des outils d'appréciation du contexte socio-économique et d'aide au diagnostic de "GPEC-T" (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale). La seconde vise à l'approfondissement de leurs champs d'analyse, en allant plus loin dans l'aide à la décision publique. Ainsi, les Carif-Oref interviennent par exemple de plus en plus dans les instances de décision, en matière de cartes de formation (ouvertures ou fermetures de section par apprentissage, etc.) ou en fournissant des indicateurs pour l'élaboration des listes de formations éligibles au compte personnel de formation. ●

## LA MUTUALISATION DES OUTILS

Ces dernières années, des groupes de travail internes au réseau des Carif-Oref ont permis la mutualisation de certains outils, la professionnalisation des salariés et le renforcement de la diffusion de l'information.

### Sur le plan de l'information, le réseau des Carif-Oref a réalisé

ces dernières années des mises à niveau techniques pour assurer l'interopérabilité de ses bases de données avec les systèmes d'information de Pôle emploi, des Missions locales et les portails nationaux. Parmi ces derniers, le portail de l'alternance, Orientation-pour-tous.fr (Centre Inffo) et, depuis 2014, avec le site dédié au compte personnel de formation.

Concernant l'animation et la professionnalisation des réseaux, on retrouve parmi les missions permanentes qui sont confiées aux Carif-Oref, selon les régions : l'appui aux réseaux de la VAE (validation des acquis de l'expérience), de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité hommes-femmes et de la lutte contre les discriminations ; l'appui au déploiement du service public de l'orientation (SPO, 2013-2014), puis du Service public régional de l'orientation (SPRO) ; la diffusion d'outils innovants tels que la formation ouverte et à distance (FOAD) ; la coordination, à divers titres, de réseaux d'accueil du public, l'accompagnement d'expérimentations locales. Les récentes réformes (et notamment celle de la carte des Régions) génèrent par ailleurs "des inflexions sensibles dans les missions et les commandes passées aux Carif-Oref". Pour accompagner les mutations de son environnement, le réseau évolue et développe encore ses partenariats. Un axe stratégique renforcé dans les nouveaux statuts adoptés en 2015. ●

# APPRENTIS D'AUTEUIL : REDONNER CONFIANCE AUX JEUNES AU CONTACT DE LA NATURE

Cette année, la fondation Apprentis d'Auteuil célèbre son 150<sup>e</sup> anniversaire. L'occasion de réaliser une immersion dans un de ses établissements à quelques kilomètres de Paris, le lycée horticole et paysager et CFA-UFA Saint-Antoine.

Célia Coste

**D**ans la petite ville de Marcoussis (Essonne), principalement connue pour abriter le centre d'entraînement de l'équipe de France de rugby, le lycée horticole et paysager et CFA-UFA<sup>1</sup> Saint-Antoine offre un cadre privilégié aux jeunes souhaitant se former à un métier en lien avec la nature. Déployé sur quatorze hectares, l'établissement géré par la fondation catholique Apprentis d'Auteuil accueille 185 jeunes, dont 140 en formation initiale au lycée professionnel et 45 en apprentissage au CFA. Le domaine offre un cadre propice à l'apaisement et à la sérénité, comme l'explique Denis Végnant, chef de service pédagogique à Saint-Antoine. "Nos jeunes ont quasiment tous en commun

*l'envie de communier avec la nature. L'établissement en ce sens leur offre un cadre de choix. Prendre du temps pour faire les choses, se poser pour trouver sa voie, des valeurs profondément inscrites dans l'ADN de la fondation Apprentis d'Auteuil et que l'on retrouve particulièrement dans les domaines du paysage, de l'horticulture ou de la fleuristerie.*" L'établissement Saint-Antoine a été créé en 1949 après la légation du domaine incluant le château de Montagu et ses terres, à la fondation. Aujourd'hui, ne demeurent du château datant du XV<sup>e</sup> siècle que des vestiges. Le personnel de l'école a donc investi les dépendances et l'espace vert pour aménager des espaces de travail.

## Un public en difficulté

Comme dans tous les établissements estampillés Apprentis d'Auteuil, les jeunes qui y suivent un cursus sont majoritairement en difficulté. Échec scolaire, décrochage, situation de handicap ou problèmes sociaux... des conditions difficiles qui nécessitent une "remise dans le rail", comme aime à le dire le chef pédagogique. Et pour mener à bien cette mission, l'équipe pédagogique s'appuie sur une méthode d'écoute, de proximité et de valorisation du travail des jeunes : "Il faut déjà pouvoir leur mettre le pied à l'étrier. Être dans le faire, produire quelque chose autour de projets pédagogiques simples et ludiques. Puis on concrétise les choses en favorisant l'émergence d'un projet." Les encadrants, suivant



Le travail sous serre, au lycée horticole et paysager de Marcoussis.



L'établissement Saint-Antoine prépare au certificat d'aptitude professionnelle fleuriste.



"Prendre du temps", un savoir-être valorisé dans les domaines du paysage, de l'horticulture ou de la fleuristerie.

avec les autres. Une manière de faire accepter la différence et de les tirer vers le haut.

## Des diplômes dédiés aux services à la personne

Originellement axé sur les métiers fortement liés à la nature, telle que la fleuristerie ou le paysage, le CFA a ouvert un cursus dédié aux métiers des services à la personne. Cette année encore, la promotion du CAP services aux personnes et vente en espace rural est majoritairement féminine. Des jeunes filles qui se retrouvent ici à défaut de pouvoir intégrer des CAP petite enfance bien souvent saturés. "Ce diplôme ouvre un champ de perspectives large pour ces jeunes car il dispense beaucoup d'épreuves de concours tel que celui d'auxiliaire de puériculture. Il permet aussi aux étudiants de découvrir des voies qu'ils n'auraient pas envisagées de prime abord. Par exemple, beaucoup de jeunes filles arrivent avec l'envie de travailler avec les bébés et se tournent par la suite vers le travail avec les personnes âgées."

## Les valeurs d'un établissement "sous contrat"

La fondation Apprentis d'Auteuil puise ses fondements et ses valeurs dans la religion catholique. En effet, la fondation créée par l'Abbé Roussel voici 150 ans, s'est appuyée sur les principes caritatifs pour rompre l'isolement de jeunes vagabonds en leur permettant de reprendre confiance en eux. Imprégné de cette dominante, l'établissement Saint-Antoine veut cultiver cette spécificité en toile de fond. L'enseignement religieux n'y est pas obligatoire et les jeunes sont plutôt orientés vers une découverte de la culture et des valeurs chrétiennes. "La religion est moins présente que dans d'autres établissements. Les jeunes, s'ils le souhaitent, peuvent suivre des cours religieux. Certains décident même de se faire baptiser quand ils ne le sont pas, mais cela reste globalement marginal." ●



1. Centre de formation d'apprentis - Unité de formation par apprentissage.

## LES CURSUS PROPOSÉS

L'établissement Saint-Antoine propose quatre certificats d'aptitude professionnelle autour de métiers liés à la proximité avec la nature et la ruralité : un CAP fleuriste, un CAP métiers de l'agriculture spécialité productions horticoles, un CAP jardinier paysagiste et un CAP services aux personnes et vente en espace rural. Les jeunes peuvent, par la suite, poursuivre leur cursus en bac pro : aménagements paysagers pour les métiers du paysage, productions horticoles pour les métiers de l'horticulture et services aux personnes et aux territoires (Sapat) pour les métiers des services à la personne. De plus, il offre une possibilité dès la quatrième de préapprentissage dans le cadre du Dima (dispositif d'initiation aux métiers en alternance).

2001

secrétaire de la Fédération générale des travailleurs de l'agroalimentaire, de l'alimentation, des tabacs et services annexes (FGTA)

2006

président de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, Observia, regroupant vingt-six branches

2007

secrétaire confédéral à la formation, à l'emploi et au chômage à la CGT-Force ouvrière

2010

élu vice-président de Pôle emploi



**STÉPHANE LARDY**

ANCIEN SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL FORCE OUVRIÈRE EN CHARGE DU SECTEUR EMPLOI, ASSURANCE-CHÔMAGE, FORMATION PROFESSIONNELLE ET TRAVAIL TEMPORAIRE

# “LA FORMATION SUIVIE DEVRAIT DONNER LIEU À UNE RECONNAISSANCE DANS L'EMPLOI”

Stéphane Lardy vient de quitter ses fonctions de secrétaire confédéral de Force ouvrière en charge de la formation, pour devenir inspecteur général des affaires sociales. Celui qui a négocié les réformes de 2009 et 2013 revient sur la décennie à un poste-clé, la réforme de la formation professionnelle passée et les chantiers à venir.

Propos recueillis par Béatrice Delamer

## Considérez-vous toujours que la réforme de 2014 est positive ?

Oui, les chiffres en attestent. Un des enjeux de la réforme était la mise en place du compte personnel de formation. Sur ces problématiques des garanties collectives et de personnalisation des droits, FO a toujours été dans la continuité. Si nous n'avions pas eu le Dif, nous n'aurions pas eu le CPF. L'accord de 2003 a vu la création du Dif, c'était un début. En 2008-2009 nous avons introduit une forme de portabilité du Dif, incomplète, et comme tout accord constitue un compromis, nous avons avancé petit à petit. Maintenant, il faut améliorer le CPF, notamment sur la portabilité

des droits : il faut encore l'accord de l'employeur dans le cadre du temps de travail, ce qui est incompatible avec un vrai droit personnel. En ce qui concerne l'abandon du 0,9 %, nous avons eu des débats en interne, jusqu'à nous interroger sur les effets de cette contribution. Rappelons qu'elle a été instaurée parce que nous n'avions pas obtenu du patronat la mise en place d'une cotisation lors de la négociation de l'Ani de 1970. L'État est intervenu. Je pense qu'elle a eu un effet levier considérable en termes de financements et de capacité des entreprises à former leurs salariés. Mais cela a mis dix ans. Parallèlement, de nombreuses entreprises

se sont cachées derrière le paravent de l'obligation fiscale pour ne pas former. D'autre part, la 2483 ne reflétait pas tout, beaucoup d'entreprises formant au-delà de 0,9 %. Les entreprises consacraient beaucoup de temps aux tâches administratives. À présent, elles vont pouvoir se reposer la question de leur stratégie de formation. Ce qui implique une révolution pour les Opca. Si l'année 2009 a vu la réforme des opérateurs, 2014 a été celle des dispositifs. Les Opca doivent désormais rendre de nouveaux services et l'accord de 2013 leur donne davantage d'obligations de mutualisation.

## Le rapport parlementaire Gille-Cherpion recommande de fusionner les listes de formations éligibles au CPF. Qu'en pensez-vous ?

Avec le CPF, nous n'étions pas, pour des raisons de conception du compte et pour des questions financières, dans une logique "universaliste", rendant le CPF accessible à tout le monde, quelle que soit l'action de formation. Je rappelle que le Dif a échoué faute de financements. Pour le CPF, nous avons conditionné notre signature à l'obtention d'un financement identifié. Il n'est certes pas énorme, avec 0,2 %, soit entre 800 millions et 1 milliard d'euros de collecte, mais cela crée un effet levier. Considérant que le compte personnel agit en termes d'élévation de qualification, nous avons construit des listes, nationale, de branche, territoriales. Oui, c'est compliqué. L'exécutif a survécu le CPF, qui n'est pas le seul objet de la réforme, et le Medef voudrait bien tout financer avec. Nous avons déjà 12 000 certifications répertoriées. De quoi se demander pourquoi avoir fait des listes. Car, choisir, c'est exclure. Peut-être aurions-nous dû en faire un socle de rémédiation accessible aux salariés les plus fragiles, comme tente de le faire le gouvernement avec le plan 500 000 formations d'urgence.

## Comment le CPF va-t-il se développer au sein du compte personnel d'activité ?

Un risque de dérive existe. Nous avons signé la position commune, mais nous avons demandé que le CPA soit un objet à part. Il est sorti de nulle



*L'entretien personnel permet de poser les bonnes questions, aussi bien pour le salarié que pour l'entreprise”*

part un 31 décembre, on nous a donné deux mois pour négocier avec un patronat récalcitrant sur le C3P (compte personnel de prévention de la pénibilité). Nous ne voulons pas, par exemple, que le bilan de compétences puisse être financé par le CPF. À un moment, vont apparaître d'autres articulations, comme un "CPF-Cif", même s'il est actuellement trop tôt. Potentiellement, cela pourrait être intéressant. Mais il faut d'abord observer la montée en charge du compte et ce qu'il produit en termes de certifications.

## Où en est-on de la mise en œuvre de la réforme et du déploiement du compte personnel et du conseil en évolution professionnelle ?

Nous nous sommes améliorés sur les questions d'évaluation des dispositifs. À la signature d'un accord, on regarde tout de suite ce qu'il faut suivre et les indicateurs nécessaires. Le Conseil national d'évaluation de la formation professionnelle que nous avons installé avec l'Ani de 2009 commence à trouver sa place. Au Cnefop, chargé de coordonner les politiques d'évaluation en matière de formation professionnelle, notre travail consiste à faire en sorte que les différentes structures publiques, notamment la Dares, le

## MICHEL BEUGAS, NOUVEAU SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL CHARGÉ DE LA FORMATION

Avec le départ de Stéphane Lardy, le 10 mai dernier, c'est Michel Beugas qui a pris le relais au titre de secrétaire confédéral de Force ouvrière chargé du secteur emploi, assurance-chômage et formation. Il était secrétaire général de l'Union départementale FO du Calvados (où Pierrick Salvi lui succède). Force ouvrière compte 12 secrétaires confédéraux autour du secrétaire général Jean-Claude Mailly. Stéphane Lardy a été nommé inspecteur général des affaires sociales en conseil des ministres du 13 avril.

En janvier 2014 à Biarritz, lors de l'Université d'hiver de la formation professionnelle.



Céreq ou Pôle emploi et l'Apec, qui font de l'évaluation, se parlent. Et cela se déroule plutôt bien. Pour ce qui est du déploiement du CEP, il reste du travail ! Tous les opérateurs ne sont pas au même niveau, ce qui n'est pas étonnant. Certains sont mis à contribution sur d'autres dispositifs et subissent un contexte financier défavorable ne leur permettant pas de professionnaliser leurs conseillers.

L'accord de 2009 est systémique. La question du CEP est très structurante. La formalisation de l'entretien professionnel donne de la perspective au chef d'entreprise et au salarié, et, pour commencer, cela leur donne l'occasion de discuter. Pour cela, il faut des guides, des formations d'accompagnement aux entretiens. D'où l'importance des Opca. Les chefs d'entreprise doivent en comprendre l'importance.



*Nous avons beaucoup porté la question des droits personnels”*

Nous avons aussi mis en place l'abondement correctif, comme une manière d'internaliser la sanction, plutôt que d'aller aux prud'hommes. L'entretien professionnel permet de poser les bonnes questions, aussi bien pour le salarié que pour l'employeur. Ensuite, apparaîtront des débats sur ce qu'est une évolution professionnelle,

une augmentation de salaire. Mais, déjà, nous aurons des entretiens formalisés dans des entreprises qui n'en n'avaient pas. C'est aussi le travail des chambres patronales que d'aider leurs adhérents à le mettre en place. Franchement, c'est gagnant-gagnant !

Il faudra en faire un objet pour les observatoires de branche et les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications.

#### Quels sont les signes qui feront dire que cette réforme a réussi ?

Dans un ou deux ans, il faudra se poser la question de ce qu'est devenu le CPF. Aura-t-il produit les effets escomptés dans l'accord ? Permis à des personnes d'élever leur niveau de qualification ? D'avoir plus de certifications ? C'est ce qui nous intéresse. Nous devrions avoir des informations par les Opca : imaginons qu'il y ait une cinquantaine de certifications dans une branche, mais que l'Opca n'en finance que vingt-cinq, cela donnerait des indications.

#### Enfin, qu'est-ce qui a marqué vos dix ans de mandat ?

Nous avons beaucoup porté, dans la continuité de mon prédécesseur Jean-Claude Quentin, la question des droits personnels. Elle constitue une évolution majeure de notre société – en bien ou pas. Dans ce contexte de révolution énergétique, écologique, de la digitalisation, les jeunes générations n'ont pas la même appréhension des questions salariales et il existe une demande de personnalisation, d'individualisation. Pour autant, nous restons tout de même sous un régime du salariat avec un lien de subordination. Des voies sont à trouver et c'est ce que nous essayons de



1

milliard d'euros pour le compte personnel de formation, "cela crée un effet levier".

construire. Historiquement, à FO, nous sommes porteurs des droits personnels des individus. Il reste encore des enjeux majeurs à régler sur la formation professionnelle, comme celui de la négociation collective dans l'entreprise. Mon prédécesseur estimait que la question de l'adaptation au poste ou de maintien dans l'emploi était du ressort du chef d'entreprise. Je suis quant à moi convaincu que c'est un objet par nature de la négociation en entreprise, tout comme le salaire ou le temps de travail. En définitive, s'il n'y a pas d'accord, c'est la responsabilité du gestionnaire de l'entreprise qui l'emporte.

#### D'autres batailles à mener ?

Nous avons réussi à inscrire dans l'accord de 2009 que les actions de développement des compétences inscrites au plan de formation (ou suivies dans le cadre du compte personnel de formation

avec l'accord de l'employeur) donnent lieu à une reconnaissance dans l'emploi. Cela n'a pas été repris dans la loi, à mon grand dam. C'est un enjeu pour le CPF. Même s'il existe encore peu de cas, nous demandons à nos militants, lors des négociations d'accords d'entreprise sur l'internalisation du 0,2 %, d'accorder la plus grande importance à la reconnaissance dans l'emploi. C'est ce que nous devons encore gagner.

Par ailleurs, nous souhaitons une meilleure articulation entre l'instance politique qu'est le Copanef [Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation] et l'instrument financier qu'est le FPSPP [Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels]. Nous avons déjà eu deux réunions de négociation sur cette thématique.

C'est une particularité française, certes liée à l'histoire, du système de gestion paritaire de la formation : une instance politique, le Copanef, anciennement CPNFP [Comité paritaire national pour la formation], coexiste avec un instrument financier, autrefois l'Agefa-Copacif [Association gestionnaire des fonds de l'apprentissage - Comité paritaire du congé individuel de formation], puis le Fup [Fonds unique de péréquation] et aujourd'hui le FPSPP. Cette singularité, par rapport aux autres gestions paritaires comme celles des retraites complémentaires ou de l'assurance-chômage, nous fragilise vis-à-vis des exécutifs, quels qu'ils soient. Lesquels jouent l'un contre l'autre. Ou l'un sans l'autre. ●



Lors d'une conférence sociale thématique au ministère du Travail, le 3 avril 2015, à la gauche du secrétaire général, Jean-Claude Mailly.

# ORGANISMES DE FORMATION

## Toute la réglementation de votre activité

COLLECTION les guides juridiques



Ce guide incontournable présente toute la réglementation des organismes de formation en quatre chapitres :

- déclaration et fonctionnement d'un organisme de formation ;
- contrôle et imposition d'un organisme de formation ;
- vente et réalisation d'une action de formation ;
- action de formation, financement et certification.

Opérationnel et à jour de la loi du 5 mars 2014, cet outil s'impose comme la référence indispensable en matière de gestion quotidienne d'un organisme de formation.

Centre Inffo propose également deux journées de formation :

- « Maîtriser la réglementation de l'activité d'un organisme de formation » du 23 au 25 novembre 2016 ;
- « Respecter les principales obligations d'un organisme de formation » les 3 juin, 6 juillet et 13 décembre 2016.



Centre Inffo - 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex  
Téléphone : 01 55 93 92 02 - Télécopie : 01 55 93 17 28 - Email : t.benyouness@centre-inffo.fr



BON DE COMMANDE

INFORMATIONS INDISPENSABLES À LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE COMMANDE

VOS COORDONNÉES  M.  Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Entreprise/Organisme \_\_\_\_\_

Service \_\_\_\_\_

n°/Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Je souhaite commander le guide juridique  
« Organismes de formation : toute la réglementation  
de votre activité » VERSION PAPIER

Prix 47,48 € TTC, 45,00 € HT (TVA 5,5 %) x ..... exemplaires(s)  
+ Frais de port 5,28 € TTC (par ouvrage)

Je souhaite commander le PDF du guide juridique  
« Organismes de formation : toute la réglementation  
de votre activité » TELECHARGEMENT PDF

Prix 47,48 € TTC, 45,00 € HT (TVA 5,5 %) x ..... exemplaires(s)

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

Par chèque bancaire  Par chèque postal

Je recevrai automatiquement une facture de régularisation.

Code 621W0

Code 622W0

Publicité

Itinéraire

## SÉVERINE JEAN

“CARRELEUR, MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE”

Surnommée Poulidor en raison de ses nombreuses deuxièmes places durant sa carrière de sportive amateur, Séverine Jean n'a pas tardé à monter sur la première marche dans sa vie professionnelle. Au prix d'un travail acharné.

Nicolas Deguerry

Vice-championne de France de motocross, adepte du “short-track”, du “speedway” et du “tricross” (autant de disciplines annexes riches en adrénaline), dix ans d'expérience en casse automobile – “et pas comme comptable !” –, Séverine Jean n'est pas du genre à faire dans la dentelle. Encore que, observez la photo. Vous y verrez la démonstration d'une capacité certaine à travailler dans la finesse. Pas vraiment une surprise, puisque si rendez-vous avait été pris, c'était bien pour évoquer le parcours de “la” Meilleur(e) Ouvrier(ère) de France, catégorie carreleur. La première depuis la création du titre en 1924. Ce que la photo révèle aussi, c'est l'implication dans le travail et la joie, palpable, de se retrouver dans les positions les plus inconfortables.

Levée dès l'aurore, à l'œuvre six jours sur sept, voire davantage, elle s'explique avec la fougue du passionné : “Quand c'est trop facile, ça ne m'attire pas.” Dotée d'une capacité de travail hors norme, elle rit encore à l'évocation du souvenir de sa formation de reconversion : “De 9h à 16h du lundi au vendredi, j'en suis tombée des nues !” Pas vraiment du genre à se laisser séduire par des adages du type “Fais ce que tu aimes et tu ne travailleras jamais”, tout son parcours renvoie à quelque chose de plus terrien, tendance le bonheur de travailler dur à une noble tâche...

“Défoncer les portes”

À la modernité, Séverine Jean concède toutefois un goût immodéré pour la compétition. Se souvenant du cérémonial de présentation au concours, elle en sourit encore : Monsieur X., 30 ans d'expérience, quatrième participation..., Monsieur Y., 23 ans d'expérience, troisième



Quand c'est trop facile, ça ne m'attire pas”

participation..., Madame Jean, deux ans et demi d'expérience, première participation... Autant dire qu'à ce stade de l'épreuve, elle-même n'en menait pas large. Où a-t-elle trouvé l'énergie de travailler tous les soirs à son œuvre pour combler l'écart ? Peut-être un peu dans la condescendance qui s'exprimait alors quand on la félicitait d'être venue faire “acte de présence”. Habitée depuis son plus jeune âge à se confronter aux hommes, Séverine Jean s'est forgée sa propre philosophie : “Les portes, il ne faut pas les ouvrir, il faut les défoncer !” On en avait eu l'intuition avec sa carte, signée Jean Séverine. Plus qu'une désuète inversion, elle confirme en riant qu'il s'agit bien d'un petit tour de passe-passe destiné à montrer patte blanche dans un univers masculin. Retrouvez “Séverine Jean Carreleur” sur Facebook. ●

bio

1996-2006  
travaille dans l'entreprise  
familiale de démolition  
automobile

2007  
CAP de carreleur (Afpai)

2011  
Meilleur Ouvrier de France



## SUR LE WEB

### “Le compte est bon !” Le compte personnel de formation raconté par ceux qui le vivent

Conçu par l'Opca Défi (pour le développement de l'emploi et de la formation dans l'industrie), ce web-documentaire permet de découvrir de manière pédagogique le compte personnel de formation tel qu'il est vécu au sein des entreprises. Salariés, responsables RH et formation, managers, conseillers en évolution professionnelle livrent leur expérience du dispositif. Quatre vidéos : s'informer, choisir sa formation, la certification, le financement.

**+ D'INFOS**  
www.opcadefi.fr



Observ'ER  
(Observatoire  
des énergies  
renouvelables)  
2016

## PUBLICATION

### Le guide des formations aux énergies renouvelables

Cet ouvrage de référence répertorie une sélection de 210 formations et propose un décryptage complet de celles-ci, filière par filière, pour bien choisir son orientation. Avec notamment les formations continues de longue et de courte durée, et les Mooc (cours en ligne).

**+ D'INFOS**  
www.librairie-energies-renouvelables.org



Afnor, Dossier n° 206,  
2016

## PUBLICATION

### Le tutorat : quelles pratiques pour quels enjeux ?

La revue *Éducation permanente* fait le point sur les manières de penser les pratiques tutorales, en repérant les enjeux qui contribuent au projet de la formation professionnelle continue : apprendre le travail sans renoncer à former le citoyen.

**+ D'INFOS**  
www.education-permanente.fr



Xavier Berjot  
Éditions Afnor  
Collection Droit & PME

## PUBLICATION

### J'embauche un salarié Quelles formalités ? Quelles obligations ?

L'ouvrage donne une vision globale et complète sur les questions liées à l'embauche d'un salarié. Xavier Berjot, avocat spécialisé en droit du travail, traite des formalités à accomplir, les déclarations d'embauche, les cotisations, les affichages obligatoires, ou encore la discipline sur le lieu de travail et la rupture du contrat, etc.

**+ D'INFOS**  
www.boutique.afnor.org

Gescof vous permet d'automatiser  
votre gestion administrative et  
commerciale à toutes les étapes :

#### Gestion Commerciale :

Ce module CRM vous permet de suivre l'historique des contacts avec vos clients et prospects. Mais aussi de surveiller leurs besoins en formation, de déclencher des alertes aux chargés de clientèle pour accompagner et relancer leurs demandes, ainsi que pour générer rapidement par courrier ou par mail les devis ou bulletins d'inscriptions. Toute validation d'un devis entraîne une interaction dans la gestion logistique des sessions. La création automatique sans ressaisie si devis INTRA. La création automatique d'une inscription si devis INTER.

#### Gestion logistique des sessions :

Créez votre agenda des sessions, planifiez le ou les intervenants, inscrivez les stagiaires et générez de manière automatique sans ressaisie tous les documents relatifs à la session (confirmations d'inscription, conventions, convocations, attestations, feuilles d'émargement...) GESCOF intègre en natif la gestion spécifique des sessions sur :

**Formations SÉCURITÉ** : CACES, Habilitations Elec, CATEC, SST, SSIAP... et vous permet d'automatiser tous les documents relatifs et obligatoires à ce type de formations.

**Formations DPC** : Les professionnels du monde médical pourront générer les documents : attestations spécifiques, gestion des étapes 1 à 3 en ligne.

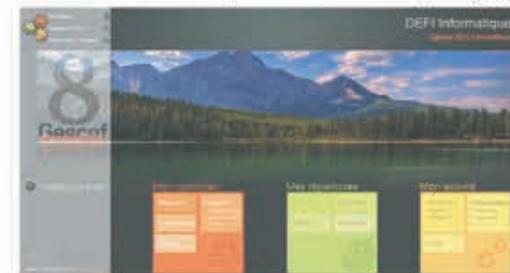
#### Gestion financière :

- Facturation automatique de vos sessions, en fonction des éléments financiers saisis, par stagiaire, par client, avec plusieurs payeurs possibles.

- Facturation en totalité, par période, pourcentage...

- Suivi des règlements, des relances, transfert en comptabilité (factures et règlements).

- Calcul des statistiques et du bilan pédagogique



VOUS ÊTES UN CENTRE DE FORMATION ET VOUS  
RECHERCHEZ UN LOGICIEL DE GESTION  
SIMPLE ET INTUITIF ?

#### Notre solution :

- Commercial, Devis
- Gestion des sessions
- Planification
- Facturation
- Émission des documents : courrier, mail
- Gestion intégrée des formations sécurité : CACES, CATEC, SST, SSIAP, Habilitations électriques
- Gestion intégrée des formations DPC : Attestations DPC, dossiers DPC...
- Statistiques et Bilan Pédagogique
- Planning de travail interactif et collaboratif (partagé avec les formateurs et lieux d'accueil des stagiaires)
- Gestion CPF

En OPTION, mettez en ligne votre Catalogue  
de formation et Sessions en Inter.

De manière transparente et sans ressaisie de votre part, votre site internet reflète automatiquement la réalité de vos saisies dans votre outil Gescof. Vous choisissez les produits à publier, ce qui implique la diffusion des sessions INTER rattachées au fur et à mesure de leur création. Vous obtenez alors une diffusion automatique de l'agenda des sessions en ligne et permettez l'inscription à vos clients.

Proposez des Espaces Privés à vos clients :

Vous leur permettez ainsi de visualiser leur historique des sessions suivies dans votre centre de formation, le suivi des recyclages obligatoires (formation sécurité), la possibilité de récupérer les documents les concernant (conventions, factures, attestations...)



Migal Facett  
Gescof

Contactez Nous  
DEFI informatique > 05.59.60.71.59  
Votre interlocuteur commercial > Eric VALEYE  
Mail > e.valeye@defi-informatique.fr



# BIENVENUE DANS LE MONDE DES POSSIBLES



04/2016 DIRECTION MARKETING & COMMUNICATION GROUPE IGS

- FORMATIONS DIPLÔMANTES BAC+2 À BAC+5
- CERTIFICATS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
- FORMATION INTRA & PROJETS D'ENTREPRISE
- VAE



NOS  
FORMATIONS  
ÉLIGIBLES  
AU CPF

## DOMAINES DE FORMATION :

Ressources Humaines - Paie  
Management - Gestion  
Commercial - Marketing



### CONTACT

01 80 97 56 99 - [igsfc@groupe-igs.fr](mailto:igsfc@groupe-igs.fr) - Paris • Lyon • Toulouse  
[www.formationcontinue.groupe-igs.fr](http://www.formationcontinue.groupe-igs.fr)